

# **KIT EUROPE 2005**

*L'outil opérationnel pour faire campagne sur le terrain*

par Jean-François COPÉ

« Rien n'est possible sans les hommes, mais rien n'est durable sans les institutions »  
Jean Monnet (1888-1979)

## **2005 sera une année décisive pour l'Europe.**

Le Gouvernement, vous le savez, est pleinement mobilisé autour du Premier Ministre pour faire connaître le projet de Constitution européenne, sur lequel les Français auront à se prononcer.

Dans cet esprit, et pour faciliter votre travail de pédagogie auprès de nos concitoyens, vous trouverez ci-joint un « kit opérationnel » élaboré en lien étroit avec les cabinets du Ministre des Affaires Etrangères et de la Ministre déléguée aux Affaires européennes, ainsi que le SGCI. Ce kit comprend :

- 1) Une fiche grand public, très politique, rappelant à quoi sert la Constitution européenne.
- 2) Quelques articles de la Constitution européenne.
- 3) Des argumentaires synthétiques, simples et très politiques, ciblés pour différents types de publics :
  - les jeunes
  - les salariés
  - les chefs d'entreprises et les artisans
  - le grand public
- 4) Un jeu de 25 questions-réponses pour vous permettre de répondre efficacement aux critiques les plus courantes sur l'élargissement, la Constitution européenne et la Turquie.
- 5) Une fiche didactique rappelant « qui fait quoi » au sein de l'Union européenne.

Ce dossier « prêt à l'emploi » complète utilement les Flashs Spécial Europe que vous recevez depuis décembre et que vous continuerez à recevoir régulièrement, et qui font, sur chacun des sujets phares, le point sur les avancées du Traité.

Je me tiens naturellement à votre disposition, ainsi que toute mon équipe, pour répondre à vos questions et contribuer à faire de ce grand rendez-vous celui d'une Europe plus forte, plus prospère et plus proche des citoyens.

Jean-François COPÉ

# Sommaire

Présentation du kit opérationnel.....	2
Fiche Grand Public « A quoi sert la Constitution européenne ? ».....	5
Quelques articles de la Constitution européenne.....	7
Argumentaire ciblé pour les jeunes.....	14
Argumentaire ciblé pour les salariés.....	15
Argumentaire ciblé pour les chefs d'entreprises et artisans.....	16
Argumentaire ciblé pour le grand public .....	17
25 questions/réponses pour une Europe à 25.....	19
Qui fait quoi au sein de l'Union européenne ?.....	28

**Fiche Grand Public**  
**« A quoi sert la Constitution  
européenne ? »**

## La Constitution européenne, ça sert à quoi ?

### **La Constitution européenne, c'est une Europe plus démocratique**

#### **La Constitution européenne donne plus de droits aux citoyens de l'Union.**

- Droit à l'éducation, droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise, protection en cas de licenciement injustifié, droit de négociations et d'action collective.

#### **La Constitution européenne donne la parole aux citoyens de l'Union.**

- Un million de citoyens, issus de différents États membres, pourront demander à la Commission de soumettre une proposition de loi aux gouvernements des 25.

#### **La Constitution européenne renforce le rôle du Parlement européen.**

- Le système de la codécision sera étendu à de nombreux secteurs et la part des textes auquel le Parlement européen sera associé passera de 75% à 95%.

#### **La Constitution européenne permet un meilleur contrôle des lois votées à Bruxelles par les Parlements nationaux.**

- Les parlements nationaux sont pleinement associés au contrôle de subsidiarité institué par la Constitution européenne.

### **La Constitution européenne, c'est une Europe plus efficace**

#### **La Constitution européenne modernise et simplifie les institutions.**

- Une présidence stable pour le Conseil européen.
- Une Commission de taille réduite.
- Un Conseil réformé.
- Un Ministre des affaires étrangères pour l'Union européenne.

#### **La Constitution européenne, c'est un mode d'emploi pour bien fonctionner à 25.**

- La majorité qualifiée sera étendue à de nombreux secteurs.
- La Constitution est un premier pas vers une Europe de la défense, nécessaire pour bâtir une « europe-puissance ».

### **La Constitution européenne, c'est une Europe plus proche des citoyens**

#### **La Constitution européenne donne une identité plus claire à l'Union européenne :**

- Elle simplifie les instruments et les procédures de l'Union.
- Elle répartit clairement les compétences de chacun.
- Elle consacre le dialogue social et le dialogue avec la société civile.

#### **La Constitution européenne donne à l'Union européenne de nouveaux objectifs et de nouvelles valeurs, plus proches des préoccupations concrètes des citoyens :**

- La justice sociale, le progrès social, le plein emploi, l'économie sociale de marché, le combat contre l'exclusion sociale, la cohésion territoriale sont reconnus.
- La diversité culturelle est protégée par le maintien de la règle de l'unanimité pour les négociations commerciales.
- Enfin, le Traité introduit une base juridique pour les services publics ou « services d'intérêt économique général » que nous comptons bien faire vivre dans les prochains mois.

# Quelques articles de la Constitution européenne

## **PREAMBULE**

"Persuadés que les peuples d'Europe, tout en restant fiers de leur identité et de leur histoire nationale, sont résolus à dépasser leurs anciennes divisions et, unis d'une manière sans cesse plus étroite, à forger leur destin commun.

Assurés que, « Unie dans la diversité », l'Europe leur offre les meilleures chances de poursuivre, dans le respect des droits de chacun et dans la conscience de leurs responsabilités à l'égard des générations futures et de la planète, la grande aventure qui en fait un espace privilégié de l'espérance humaine."

### **Préambule.**

*Le préambule consacre cette idée simple, au centre du projet européen : nous sommes plus forts ensemble pour faire face aux défis du monde contemporain. L'Europe, c'est avant tout la paix.*

## **VALEURS DE L'UNION EUROPEENNE**

"L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes."

### **Article I-2**

*Pour la première fois, l'Union européenne inscrit expressément ses valeurs, fondées sur la démocratie et la tolérance, dans un texte fondamental.*

"L'Union adhère à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. [...] Les droits fondamentaux, tels qu'ils sont garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et tels qu'ils résultent des traditions Constitutionnelles communes aux États membres, font partie du droit de l'Union en tant que principes généraux."

### **Article I-9**

*La Constitution européenne prévoit l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'Homme et donne une valeur juridique aux libertés fondamentales.*

## **ECONOMIE SOCIALE DE MARCHÉ**

"L'Union oeuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement."

### **Article I-3**

*Pour la première fois, l'Union européenne définit l'économie sociale de marché comme l'un de ses objectifs, afin de parvenir au "plein emploi" et au "progrès social".*

## **CITOYENNETE DE L'UNION EUROPEENNE**

"[L'Union européenne] place la personne au coeur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice."

### **Préambule de la Partie II**

" Toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre possède la citoyenneté de l'Union. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas. "

### **Article I-10**

*Le traité Constitutionnel place l'Homme au coeur du projet européen, en donnant une valeur juridique à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.*

## **SOUVERAINETE DES ETATS MEMBRES**

"En vertu du principe d'attribution, l'Union agit dans les limites des compétences que les États membres lui ont attribuées dans la Constitution pour atteindre les objectifs qu'elle établit. Toute compétence non attribuée à l'Union dans la Constitution appartient aux États membres."

### **Article I-11**

*La souveraineté des Etats membres de l'Union européenne est garantie par le traité Constitutionnel. Selon le principe de subsidiarité, l'Union européenne n'agit que dans les domaines où son intervention est jugée plus appropriée que celle des Etats membres, que ce soit sur le plan national, régional ou local, en raison de moyens supérieurs dont dispose l'Union.*

## **POLITIQUE ETRANGERE ET DE SECURITE COMMUNE**

"La compétence de l'Union en matière de politique étrangère et de sécurité commune couvre tous les domaines de la politique étrangère ainsi que l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union, y compris la définition progressive d'une politique de défense commune, qui peut conduire à une défense commune. "

### **Article I-16**

*Le traité Constitutionnel est un pas important vers une défense européenne commune, nécessaire pour bâtir une Europe-puissance.*

## **CODECISION**

"Le Parlement européen exerce, conjointement avec le Conseil, les fonctions législative et budgétaire."

### **Article I-20**

*Le Parlement européen voit ses pouvoirs étendus dans les domaines ayant des implications directes et quotidiennes avec la vie des citoyens (immigration, coopération judiciaire en matière pénale, sport par exemple). Avec le Conseil des Ministres, il adopte les textes proposés par la Commission européenne (procédure de codécision).*

*95% des textes européens seront adoptés selon la procédure de codécision.*

## **MAJORITE QUALIFIEE**

"La majorité qualifiée se définit comme étant égale à au moins 55% des membres du Conseil, comprenant au moins quinze d'entre eux et représentant des États membres réunissant au moins 65% de la population de l'Union."

### **Article I-25**

*Dans un souci de meilleure représentativité, la procédure de vote à majorité qualifiée est fondée sur la double majorité des États membres et de la population. Le poids démographique des États est désormais mieux pris en compte.*

## **MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES**

"Le ministre des affaires étrangères de l'Union conduit la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union. [...] Il agit de même pour la politique de sécurité et de défense commune."

### **Article I-28**

*En créant la fonction de ministre des Affaires étrangères, le traité Constitutionnel renforce le pouvoir de l'Union européenne sur la scène internationale. Il donne à l'Union un interlocuteur unique face à ses interlocuteurs des pays tiers.*

## **SOLIDARITE ENTRE LES ETATS MEMBRES**

"L'Union et ses États membres agissent conjointement dans un esprit de solidarité si un État membre est l'objet d'une attaque terroriste ou la victime d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine."

### **Article I-43**

*En vertu de la clause de solidarité, les États membres de l'Union européenne doivent mettre à disposition de tous les gouvernements nationaux leurs moyens militaires ou autres pour intervenir en cas de menace terroriste ou de catastrophe naturelle.*

## **PRINCIPE DE LA DEMOCRATIE REPRESENTATIVE**

"Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative. Les citoyens sont directement représentés, au niveau de l'Union, au Parlement européen [...] Tout citoyen a le droit de participer à la vie démocratique de l'Union. Les décisions sont prises ouvertement et aussi près que possible des citoyens. "

### **Article I-46**

*La Constitution donne au citoyen européen une place centrale dans le processus de décision de l'Union.*

## **DROIT DE PETITION ET D'INITIATIVE POPULAIRE**

"Tout citoyen de l'Union ainsi que toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un État membre a le droit de pétition devant le Parlement européen."

### **Article II-104**

"Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application de la Constitution."

**Article I-47**

*Le traité Constitutionnel consacre un chapitre entier à la vie démocratique de l'Union européenne et crée le droit d'initiative populaire.*

**DIALOGUE SOCIAL**

"L'Union reconnaît et promeut le rôle des partenaires sociaux à son niveau, en prenant en compte la diversité des systèmes nationaux."

**Article I-48**

*Le traité Constitutionnel consacre l'importance du dialogue social. Il implique les partenaires sociaux dans les décisions prises par les institutions européennes, afin de garantir le respect des droits sociaux des citoyens européens.*

**RETRAIT VOLONTAIRE DE L'UNION**

"Tout État membre peut décider, conformément à ses règles Constitutionnelles, de se retirer de l'Union."

**Article I-60**

*Le retrait volontaire d'un Etat membre de l'Union se fera au terme d'un processus de négociation. L'Etat renoncera aux droits résultant de son appartenance à l'Union.*

**EGALITE HOMMES-FEMMES**

"L'égalité entre les femmes et les hommes doit être assurée dans tous les domaines, y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération. Le principe de l'égalité n'empêche pas le maintien ou l'adoption de mesures prévoyant des avantages spécifiques en faveur du sexe sous représenté."

**Article II-83**

*Le traité Constitutionnel consacre l'égalité hommes-femmes.*

**LIBERTE D'EXPRESSION ET D'INFORMATION**

"Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. "

**Article II-71**

*Le traité Constitutionnel, c'est la reconnaissance de toute une série de droits inaliénables, comme la liberté d'expression et d'information. Nul ne peut porter atteinte au droit d'informer des médias.*

## **DIVERSITE CULTURELLE, RELIGIEUSE ET LINGUISTIQUE**

"L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique. "

### **Article II-82**

"L'Union respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen. "

### **Article I-3**

*Le principe de la diversité culturelle, à laquelle la France est particulièrement attachée, est reconnu.*

## **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

"Un niveau élevé de protection de l'environnement et l'amélioration de sa qualité doivent être intégrés dans les politiques de l'Union et assurés conformément au principe du développement durable."

### **Article II-97**

*Conformément aux engagements pris par l'Union européenne, le traité Constitutionnel consacre la place centrale de l'environnement et du développement durable dans les politiques de l'Union.*

## **SECURITE SOCIALE**

"L'Union reconnaît et respecte le droit d'accès aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux assurant une protection dans des cas tels que la maternité, la maladie, les accidents du travail, la dépendance ou la vieillesse, ainsi qu'en cas de perte d'emploi, selon les règles établies par le droit de l'Union et les législations et pratiques nationales."

### **Article II-94**

*Le traité Constitutionnel inscrit le droit à une protection sociale parmi les normes que doit respecter l'Union européenne. En vertu du principe de subsidiarité, ce sont les Etats membres qui fixent les conditions d'application de ce droit. L'Union européenne intervient pour garantir un minimum de protection et faciliter la mise en oeuvre de l'aide sociale en cas de mobilité entre les Etats membres de l'Union.*

## **SERVICES D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL**

"L'Union reconnaît et respecte l'accès aux services d'intérêt économique général tel qu'il est prévu par les législations et pratiques nationales, conformément à la Constitution, afin de promouvoir la cohésion sociale et territoriale de l'Union. "

### **Article II-96**

"Eu égard à la place qu'occupent les services d'intérêt économique général en tant que services auxquels tous dans l'Union attribuent une valeur, ainsi qu'au rôle qu'ils jouent dans la promotion de sa cohésion sociale et territoriale, l'Union et les Etats membres, chacun dans les limites de leurs compétences respectives et dans les limites du champ d'application de la Constitution, veillent à ce que ces services fonctionnent sur la base de principes et dans des conditions, notamment économiques et financières, qui leur permettent d'accomplir leurs missions. "

### **Article III-122**

*Le traité Constitutionnel consacre l'importance des services publics dans les Etats membres et leur donne le droit de les financer.*

#### **ENTREE EN VIGUEUR DU TRAITE**

"Le présent traité entre en vigueur le 1er novembre 2006, à condition que tous les instruments de ratification aient été déposés, ou, à défaut, le premier jour du deuxième mois suivant le dépôt de l'instrument de ratification de l'État signataire qui procède le dernier à cette formalité."

#### **Article IV-447 et déclaration 30 dans les déclarations relatives à des dispositions de la Constitution**

*Le traité Constitutionnel ne peut entrer en vigueur que si tous les Etats membres de l'Union européenne le ratifient. Cependant, si, dans les deux ans qui suivent la signature du traité survenue à Rome le 29 octobre 2004, un ou plusieurs Etats ne l'ont pas ratifié, le Conseil européen, qui réunit les chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres, sera saisi de la question. Une discussion s'engagera pour analyser les conséquences à en tirer.*

## **Argumentaires ciblés**

**Jeunes :**  
**La Constitution européenne vous ouvre des portes !**

Les 5 raisons de voter OUI au référendum

- 1) **L'Europe a permis aux jeunes de voyager, d'étudier et de travailler à l'étranger.** Avec Erasmus (pour l'enseignement supérieur) et Leonardo (formation professionnelle, mobilité université-entreprise), vous bénéficiez de programmes qui organisent et financent vos études partout en Europe.
- 2) **La Constitution améliore la compétitivité de l'Europe tout en avançant pour la première fois vers l'Europe sociale.** Plus de croissance sur un territoire plus vaste veut aussi dire **moins de chômage.**
- 3) **Dire oui à la Constitution, c'est œuvrer pour une Europe plus juste et plus démocratique, qui affirme clairement ses valeurs.** Dire oui, c'est permettre aux Européens de lutter plus efficacement contre toutes les formes de **discriminations** et mieux protéger l'environnement.
- 4) **L'Europe fait reculer les frontières de la pauvreté en Europe et dans le monde.** Une Europe puissante pourra mieux défendre nos intérêts et promouvoir nos valeurs, rendant possible un monde de paix gouverné par le droit et non la force.
- 5) **Dire oui à la Constitution, c'est donner à l'Europe la possibilité de faire entendre sa voix plus fortement sur la scène internationale.** Avec un Ministre des affaires étrangères et une équipe derrière lui, l'Union sera plus forte et plus crédible. Avec une Agence européenne de l'armement, l'Europe se dotera de capacités militaires de premier plan sans que le poids budgétaire et humain ne repose sur notre seul pays.

Les 5 raisons de dire NON au NON

- 1) **Voter NON, c'est rester là où vous êtes, pour le meilleur et le pire,** même si vous habitez dans une région enclavée où l'économie locale stagne, au lieu de pouvoir facilement tenter votre chance là où vos talents seront les mieux reconnus.
- 2) **Voter NON, c'est croire naïvement que la France pourra mieux se défendre seule face à la mondialisation et aux délocalisations.**
- 3) **Voter NON, c'est croire que la France aura suffisamment de moyens pour lancer ou subventionner de grands programmes de recherche** comparables à ceux des Etats-Unis et donc permettre à notre pays de rester compétitif.
- 4) **Voter NON, c'est croire que les nouvelles menaces transnationales peuvent être combattues seul.**
- 5) **Voter NON, c'est croire qu'une Europe divisée, composée de coalitions changeantes,** serait préférable à une alliance stable dont les membres seraient durablement solidaires pour construire un monde de paix et de prospérité.

<b>Salariés :</b> <b>La Constitution européenne vous donne de nouveaux droits !</b>
--

Les 5 raisons de voter OUI au référendum

- 1) **Le plein emploi, le progrès social, la justice et la diversité culturelle deviennent des objectifs à part entière de l'Union.** On est loin d'un projet ultra-libéral !
- 2) **La Constitution européenne garantit de nouveaux droits aux salariés :** le droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise, la protection en cas de licenciement injustifié, le droit de négociations et d'actions collective.
- 3) **Pour la première fois, les partenaires sociaux et le dialogue social sont reconnus au niveau européen :** un article de la Constitution leur accorde une place aussi importante que le principe d'égalité démocratique ou de démocratie représentative.
- 4) **La Constitution européenne garantit la spécificité du modèle français de protection sociale :** aucune décision concernant la sécurité sociale ne pourra se prendre sans l'accord de la France, puisque la règle de l'unanimité continuera à s'appliquer sur ce sujet.
- 5) **La Constitution reconnaît pour la première fois au niveau européen le caractère fondamental des services publics et donne aux Etats membres le droit de les financer.**

Les 5 raisons de dire NON au NON

- 1) **Voter NON, c'est refuser que les droits nouveaux consacrés par la Charte des droits fondamentaux** soient applicables en cas de licenciement par les juges nationaux et communautaires.
  - 2) **Voter NON, c'est revenir aux traités précédents** et perdre le bénéfice de toutes ces avancées sociales.
  - 3) **Voter NON, c'est refuser que la santé publique** fasse partie des politiques de l'Union européenne et que les 25 puissent prendre des mesures dans ce domaine.
  - 4) **Voter NON, c'est empêcher la mise en œuvre** du droit de pétition qui va permettre à 1 million de citoyens de demander à la Commission de soumettre une proposition de loi.
  - 5) **Voter NON, c'est refuser au Parlement français** le droit de recours et de contrôle sur les textes européens que la Constitution européenne lui garantit.
- **La Confédération Européenne des Syndicats, principale organisation de salariés au niveau européen, ne s'y est pas trompée : elle appelle ses adhérents à voter OUI à la Constitution européenne.**

**Chefs d'entreprise et artisans :**  
**La Constitution européenne, c'est plus de liberté !**

Les 5 raisons de voter OUI au référendum

- 1) Avec **l'euro**, vous pouvez comparer, commercer, investir et vous implanter plus facilement à moindre coût partout en Europe.
- 2) La Constitution, en donnant plus de poids à l'Europe sur la scène internationale, **permet une meilleure défense de vos intérêts**, notamment dans le cadre des négociations commerciales internationales.
- 3) L'élargissement va progressivement conduire à des rapprochements en matière **fiscale, sociale et environnementale**. Des règles du jeu communes seront développées pour les entreprises installées en Europe, créant ainsi le cadre d'une concurrence plus juste.
- 4) L'Union européenne est un moteur pour la réforme de l'Etat, qui permettra de **libérer les énergies créatrices** des entrepreneurs français.
- 5) **Voter oui, c'est vous faire reconnaître pour la première fois au niveau européen**. La Constitution s'engage en effet à promouvoir **le rôle des partenaires sociaux**, dans le respect des spécificités nationales.

Les 5 raisons de dire NON au NON

- 1) **Voter NON, c'est prendre le risque de déstabiliser l'euro** et de compromettre toutes vos prévisions économiques.
- 2) **Voter NON, c'est refuser de participer à un espace européen de la recherche**.
- 3) **Voter NON, c'est accepter que l'entreprise d'un pays voisin ait plus de succès que vous parce qu'elle protège moins ses salariés** et qu'elle est assujettie à des normes sociales et environnementales moins contraignantes.
- 4) **Voter NON, c'est vous priver de bénéficier d'une dynamique européenne favorable à l'innovation et à la compétitivité française**.
- 5) **Voter NON, c'est fonctionner à 25 avec des institutions conçues pour 15, sans revenir sur l'élargissement**. L'Union continuerait à exister et à avoir un coût budgétaire (surtout avec 25 Etats) sans produire aucun résultat concret car l'élargissement sans les réformes institutionnelles apportées par la Constitution conduiraient obligatoirement à la paralysie.

**Français :**  
**La Constitution européenne va dans le bon sens !**

5 raisons de voter OUI

- 1) **Voter oui, c'est rendre le fonctionnement de l'Union européenne plus simple et plus démocratique** : plus simple grâce à la généralisation du vote à la majorité qualifiée et plus démocratique grâce à l'association quasi-systématique du Parlement européen aux prises de décision.
- 2) **Voter oui, c'est rendre l'Union européenne plus forte pour protéger les droits des citoyens**. Seule la Constitution permet de garantir à 450 millions de citoyens la protection de droits civils, politiques, économiques et sociaux : l'égalité hommes-femmes, les droits sociaux des travailleurs, l'accès aux services publics.
- 3) **Voter oui, c'est avancer vers l'Europe sociale, en permettant à l'Union d'être à la fois compétitive et respectueuse des droits sociaux**. La Constitution reconnaît pour la première fois des objectifs sociaux comme le plein emploi, le progrès social et la solidarité.
- 4) **Voter oui, c'est améliorer votre sécurité**. La Constitution donne plus de moyens à l'Union pour lutter plus efficacement contre la criminalité organisée (avec le développement d'EUROPOL et d'EUROJUST pour la police et la justice par exemple), la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants, le trafic de drogue, le terrorisme et l'immigration illégale.
- 5) **Voter oui, c'est donner à l'Europe plus de poids sur la scène internationale et permettre une meilleure défense de nos intérêts**. La Constitution crée un Ministre européen des affaires étrangères ainsi qu'une Agence européenne de l'armement.

5 raisons de dire NON au NON

- 1) **Voter NON, c'est fonctionner à 25 avec des institutions conçues pour 15, sans revenir sur l'élargissement**. L'Union continuerait à exister et à avoir un coût budgétaire (surtout avec 25 Etats) sans produire aucun résultat concret car l'élargissement sans les réformes institutionnelles apportées par la Constitution conduiraient obligatoirement à la paralysie.
- 2) **Voter NON, c'est se priver des avancées démocratiques et sociales de la Constitution et renoncer à pouvoir mieux contrôler l'action des institutions européennes**.
- 3) **Voter NON, c'est laisser passer l'occasion de rééquilibrer une construction européenne centrée sur l'économie en se privant des garanties et droits sociaux que la Constitution introduit**.
- 4) **Voter NON, c'est se condamner à lutter avec des moyens insuffisants contre les fléaux transnationaux : terrorisme, criminalité organisée, traite des personnes, trafic de drogue....**
- 5) **Voter NON, c'est renoncer à donner à la « voix de l'Europe » sur la scène internationale une visibilité et une crédibilité- notamment diplomatique et militaire- qui sont pourtant plus nécessaires que jamais**.

## **Questions/Réponses**

<p><b>Les Français et l'Europe à 25</b> <b>25 questions/réponses sur la Turquie, l'élargissement et la Constitution</b></p>
---

**1/ Quelles sont les grandes lignes du projet de révision de la Constitution française?**

➤ Le projet de loi de révision Constitutionnelle, dont l'objectif est de rendre notre Constitution « **eurocompatible** », nous apporte trois choses :

① Il concrétise la volonté du Chef de l'État de **rendre obligatoire l'organisation d'un référendum** pour la ratification de tout nouveau traité d'adhésion, notamment pour la Turquie.

② Il permet de garantir le **pouvoir de contrôle et de recours** du Parlement français sur les textes de l'Union.

③ Il **rend possible la tenue du référendum** sur la ratification du Traité.

➤ Voté par l'Assemblée nationale et par le Sénat, le projet de révision Constitutionnelle doit maintenant être **ratifié par le Congrès** réuni à Versailles.

**2/ Quelle est la position de la France sur la Turquie?**

➤ **La position de la France est claire** : aujourd'hui la question de l'adhésion de la Turquie ne se pose pas. Quand elle se posera, c'est-à-dire dans 10 ou 15 ans, les Français décideront.

① Des négociations d'adhésion doivent s'ouvrir avec la Turquie **le 3 octobre 2005**. Les 25 ont estimé qu'il était dans l'intérêt économique et politique de l'Union que la Turquie puisse en faire partie si elle remplit toutes les conditions requises.

② C'est un **point de départ** et non un point d'arrivée. Les progrès de la Turquie seront évalués de manière continue par chacun des Etats membres qui disposeront pour chacun des chapitres d'un droit de veto.

③ **Toutes les questions seront posées** au cours de ces négociations.

➤ C'est un **processus ouvert**, dont le résultat n'est pas connu d'avance :

① Soit les négociations aboutissent à un traité d'adhésion, ce qui voudra dire que la Turquie aura fait beaucoup d'efforts. Dans cette hypothèse, **nous organiserons un référendum** et les Français décideront in fine.

② Soit la négociation n'aboutit pas.

➤ La Turquie n'intégrera pas l'Union européenne si une majorité de Français ne le souhaite pas. **Les Français auront le dernier mot.**

**3/ Le chef de l'Etat a parlé de 10, 15 voire 20 ans pour les négociations ? N'est-ce pas plutôt dans 5 ou 10 ans que la question se posera ?**

➤ En tout état de cause, les négociations d'adhésion de la Turquie ne pourront se conclure avant l'échéance du prochain exercice budgétaire 2007-2013, **soit au plus tôt en 2014.**

**4/ Pensez-vous que la décision d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Turquie peut favoriser une victoire du NON?**

➤ Non, parce que l'adhésion de la Turquie et la ratification de la Constitution européenne sont **deux sujets totalement distincts**. Pas une ligne n'est consacrée à la Turquie dans ce traité, qui ne favorise donc pas en soi la perspective d'adhésion de ce pays.

**5/ Vous me dites : négociations ce n'est pas adhésion ? Connaissez-vous dans l'histoire un seul cas où un processus d'adhésion engagé n'ait pas abouti à l'adhésion ?**

➤ L'adhésion du Royaume-Uni a été bloquée à deux reprises par la France.

➤ La Norvège a elle-même renoncé à l'adhésion après avoir entamé des négociations.

➤ La procédure envisagée en tient compte et, comme l'a souhaité le président de la République, **les Français décideront *in fine***.

**6/ La France suspendra-t-elle les négociations si la Turquie refuse toujours de reconnaître le génocide arménien ?**

➤ La position de la France est claire : **la Turquie devra faire ce travail de mémoire**.

**7/ Quelles sont les trois avancées majeures du projet de Constitution ?**

① **Des droits nouveaux** applicables à 450 millions de citoyens, tels que ceux consacrés par la charte des droits fondamentaux.

② **Des avancées démocratiques** comme les nouveaux pouvoirs du Parlement et le droit d'initiative populaire reconnu à 1 million de citoyens.

③ **Des avancées sociales** comme la reconnaissance des partenaires sociaux et du dialogue social, le droit de grève, le droit à l'information des travailleurs, le droit de négociation collective, la protection contre les licenciements abusifs.

**8/ La construction européenne n'est-elle pas contraire aux intérêts de la France ?**

➤ Au contraire : **l'Union européenne est le cadre naturel et démultiplicateur** de l'influence de la France dans le monde.

➤ C'est pourquoi la Constitution européenne pose les bases d'une **politique extérieure commune** :

① Par l'élection d'un **Président du Conseil européen** chargé de représenter l'Union européenne sur le plan international.

② Par la création d'un poste de **Ministre des Affaires étrangères**, nommé pour 5 ans à la majorité qualifiée par le Conseil européen, avec l'accord du Président de la Commission européenne, pour coordonner toute l'action extérieure de l'Union.

③ Par la concertation désormais obligatoire au sein du Conseil **sur toute question de politique étrangère et de sécurité**.

- La Constitution européenne crée aussi le cadre d'une **politique de défense commune** :
  - ① Les États qui le souhaitent pourront décider ensemble **d'actions communes** lors de situations de crise.
  - ② Les États seront désormais liés par une **clause de défense mutuelle** en cas d'agression militaire contre leur territoire.

## **9/ Le Gouvernement communique-t-il assez sur l'Europe?**

- Le Gouvernement a déjà mis en place un dispositif **d'information** sur la Constitution européenne, à la fois **pédagogique et objectif**.
  - ① Le ministère en charge des Affaires européennes a mis à la disposition gratuitement le texte de la Constitution européenne édité par la documentation française dans **toutes les mairies et les postes de France**.
  - ② **25.000 brochures** intitulées « Constitution, mode d'emploi » ont été envoyées le 8 novembre à des personnalités politiques, associatives, et médiatiques qui constituent autant de relais d'opinion. Le succès remporté par ce document a conduit le ministère en charge des Affaires européennes à effectuer un tirage de 70.000 exemplaires.
  - ③ Tous les Français peuvent appeler le **centre d'information sur la Constitution européenne au 0810 2005 25** (du lundi au samedi de 9h à 18h).
  - ④ Une campagne radio a été lancée le 14 février sur 11 stations pour faire connaître ce centre d'appel. Ce centre reçoit déjà plus de 400 appels par heure.
  - ⑤ Les Français peuvent également consulter le **site internet [www.constitution-europeenne.fr](http://www.constitution-europeenne.fr)**. Celui-ci a déjà reçu plus de 100.000 visiteurs. Une campagne par voie de bannières sur internet a été lancée le 17 février.
  - ⑥ A partir de fin février, **5.000.000 d'exemplaires** du traité, publié par l'« Hémicycle », seront mis à disposition dans les **bureaux de poste et les centres commerciaux**. Cette édition comporte une page d'explication : « La Constitution : pourquoi, comment ? »

## **10/ Croyez-vous dans la victoire du OUI au référendum?**

- Ce référendum **n'est pas une élection**.
- Ce sera un débat difficile. Il faudra éviter que la campagne soit **perturbée ou détournée**.
- En faisant de nouveau le choix de l'Europe, **la France se donnera les moyens** de peser davantage dans le monde.

## **11/ Le projet de Constitution signe-t-il la fin de « l'Europe puissance » ?**

Au contraire :

- Un président du Conseil européen stable et un ministre européen des Affaires étrangères donneront au monde **l'image d'une Europe unie et forte**.
- La création d'une **agence européenne de l'armement**, prévue dans le texte, est un premier pas vers la construction d'une Europe de la défense, nécessaire pour bâtir une « Europe puissance ».

## 12/ Adopté, le projet de Constitution est-il gravé dans le marbre?

➤ S'il est vrai que, comme tous les traités, sa révision n'est possible qu'à l'unanimité, **il n'est pas pour autant gravé dans le marbre.**

➤ La Constitution introduit des dispositions nouvelles qui rendront **la révision plus facile** que par le passé.

① Le Parlement européen disposera d'un **pouvoir d'initiative en matière Constitutionnelle**. Dès l'entrée en vigueur du traité, le Parlement pourra faire des propositions de révision.

② Le texte crée une « **clause passerelle** » **générale** qui permet, dans les domaines de compétences à l'unanimité, de passer à la majorité qualifiée sans révision Constitutionnelle. Il suffit pour cela qu'une décision en ce sens soit prise par le Conseil européen.

## 13/ Pourquoi la référence aux racines chrétiennes de l'Europe n'a-t-elle pas été inscrite dans le projet de Constitution européenne ?

➤ Le préambule de la Constitution européenne parle des « **héritages culturels, religieux et humanistes** ».

➤ L'article I-52 instaure un **dialogue avec les Eglises** : c'est un gage de tolérance. En France, le dialogue avec les Eglises est inscrit dans la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat.

## 14/ Le projet de Constitution n'est pas nécessaire, il suffit d'appliquer le traité de Nice.

➤ Avec les modalités de vote prévues par le traité de Nice, **l'Europe à 25 risque la paralysie.**

➤ Avec les nouvelles modalités de vote de la Constitution européenne (55% des Etats représentant 65% de la population européenne), **la prise de décision sera facilitée.**

## 15/ Le texte est une Constitution libérale élaborée par des libéraux.

➤ Il s'agit d'un **projet collectif**, issu des travaux d'une Convention réunissant 105 parlementaires et représentants de Gouvernements, approuvé par consensus. La gauche représentait plus de 40% des conventionnels.

➤ La conférence intergouvernementale **n'a amendé que 5% du texte** élaboré par la Convention européenne.

➤ Le traité ne préjuge pas le contenu des politiques qui seront menées.

## 16/ Le traité fait du marché et de la concurrence des valeurs cardinales.

➤ **Ni le marché, ni la concurrence** ne figurent dans les valeurs de l'Union. L'objectif de l'Union, défini dans son article I-3 est d'atteindre une « **économie sociale de marché**, hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social ».

➤ En votant non, **on en restera aux textes existants** qui ne mentionnent que l'économie de marché et ne parlent ni du plein emploi, ni du progrès social, ni du développement durable.

## 17/ Les entreprises vont-elles délocaliser massivement vers les pays de l'est pour profiter d'une main-d'œuvre bon marché et d'une fiscalité avantageuse ?

➤ Ce n'est pas la première fois que l'Union accueille des pays plus pauvres que ceux qui la constituent déjà. **L'Irlande, l'Espagne, le Portugal et la Grèce** ont rattrapé leur retard grâce à leur adhésion et constituent aujourd'hui **des débouchés importants** pour les entreprises françaises.

➤ Le constat est donc bon pour la France :

① **La productivité des salariés dans ces pays est encore faible** et les salaires sont en constante augmentation.

② **L'ouverture des marchés est effective depuis le milieu des années 90.** Les implantations stratégiques ont déjà eu lieu et les productions à fort contenu de main-d'œuvre regardent moins vers les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) que vers l'Inde, la Chine ou le Maghreb.

③ **L'adhésion signifie l'harmonisation à terme** : la protection sociale, les salaires et le droit du travail se développeront dans les nouveaux Etats membres.

➤ Pour renforcer encore davantage l'attractivité de notre pays, le Premier Ministre a annoncé la création de **pôles de compétitivité** dotés de 750 millions d'euros. D'autres mesures complémentaires seront annoncées pour inciter les entreprises à rester ou revenir.

## 18/ Les populations des nouveaux Etats membres vont-elles massivement émigrer à l'Ouest pour trouver du travail ?

C'est une crainte exagérée :

➤ Les émigrés des nouveaux pays membres **représentent aujourd'hui 0,2%** de la main-d'œuvre des Quinze, dont 80% en Allemagne et en Autriche.

➤ La libre circulation des salariés ne sera autorisée **qu'au terme d'une période transitoire de cinq à sept ans** pour la plupart des Etats membres. Ils mettront à profit ce laps de temps pour combler leur retard économique et social.

➤ Dans le passé, l'accession de l'Espagne et du Portugal avait suscité d'énormes inquiétudes. **Pourtant, il n'y a pas eu de grand mouvement migratoire après leur adhésion** et, de terre d'émigration, ils sont devenus terre d'immigration. Dès lors qu'ils constatent une amélioration de leur niveau de vie et de leurs conditions de travail, les salariés préfèrent rester ou revenir dans leur terre natale.

➤ On estime en France à **6000 personnes par an** le flux migratoire que serait susceptible d'engendrer l'élargissement.

### **19/ L'Europe à 25 est-elle un danger pour la PAC ?**

*(La PAC absorbe cette année 46% du budget communautaire, soit près de 45 milliards d'euros dont la France reçoit 22%)*

➤ Au sommet d'octobre 2002, le président de la République a obtenu que les crédits de la PAC soient garantis jusqu'en 2013.

➤ Depuis, la PAC a été réformée pour respecter cette enveloppe et les **Quinze ont prévu une application progressive** aux nouveaux Etats membres, dont chaque agriculteur ne recevra en 2004 que 25% du niveau d'aide octroyé à ses homologues des Quinze, 30% en 2005, 35% en 2006 pour arriver graduellement à taux plein en 2013.

### **20/ Economiquement, cet élargissement n'a-t-il pas été nuisible pour nos entreprises ?**

➤ Au contraire, cet élargissement -comme les précédents- est un processus économique gagnant-gagnant, une formidable opportunité pour nos entreprises.

① **Notre pays en bénéficie déjà.** Nos exportations sur ces marchés ont quadruplé depuis dix ans, atteignant 5% de parts de marché. Le solde positif de nos échanges commerciaux avec les dix nouveaux Etats membres s'est établi à 2,2 milliards de dollars en 2003.

② **Notre pays est bien placé pour l'avenir.** Premier investisseur en Pologne, la France se situe au troisième rang des investisseurs dans les huit pays d'Europe centrale, derrière l'Allemagne et les Etats-Unis.

➤ A vingt-cinq, la politique commerciale commune donnera **davantage de poids à l'Union pour défendre ses intérêts dans les négociations multilatérales**, notamment sur les sujets sensibles comme l'agriculture ou l'audiovisuel.

### **21/ La Constitution européenne, n'est-ce pas le triomphe du libéralisme?**

➤ **La règle du jeu ne fait pas le jeu.** La Constitution de 1958 en France n'a pas empêché de mener des politiques différentes.

➤ La question des politiques menées dépend, non pas du texte du traité, **mais des rapports de force que nous serons capables de construire** à l'occasion des élections européennes et nationales.

### **22/ L'Europe est-elle trop technocratique ?**

➤ **La Constitution, c'est plus de démocratie et moins de bureaucratie** : le Parlement européen renforce son rôle de co-législateur et il élit le président de la Commission.

➤ **La Constitution, c'est plus de simplicité dans les mécanismes de prise de décision** : le champ d'application de la majorité qualifiée est étendu à 27 nouveaux domaines, comme la

gouvernance économique, l'Union Economique et Monétaire ou la justice et les affaires intérieures. Si le traité n'est pas voté, c'est la règle de l'unanimité qui demeure.

➤ **La Constitution, c'est plus de stabilité pour l'Union européenne** : le président du Conseil européen est élu pour 2 ans et demi (renouvelable une fois) à la majorité qualifiée.

### 23/ Avec 10 nouveaux pays et bientôt la Roumanie et la Bulgarie, l'Europe n'est-elle pas moins sûre?

Au contraire,

➤ L'intégration des nouveaux Etats membres **ne signifie pas une absence de contrôle**. Les contrôles sont maintenus pour les personnes entre les Quinze et les Dix.

➤ Avant d'être admis au sein de l'espace Schengen, il faudra que les nouveaux adhérents **remplissent des critères stricts de fiabilité**, et notamment sécuriser les frontières extérieures de l'Union. Cette intégration ne devrait pas avoir lieu avant 2006.

➤ Le crime organisé **n'a pas attendu l'élargissement** pour étendre son implantation. Nous travaillons sans relâche avec nos partenaires pour mettre en place, au niveau européen, **les outils** qui permettent de lutter efficacement contre ce fléau :

① **Le mandat d'arrêt européen**, qui a permis l'arrestation de 155 français à l'étranger et de 195 étrangers en France ;

② **La nouvelle génération du système d'information Schengen**, dont la première version a montré son utilité dans la lutte contre l'immigration clandestine ;

③ **L'utilisation de la biométrie** pour les visas et les titres de séjour, qui doit être généralisée en 2005.

➤ Dans le domaine de la sécurité civile, **le concours de nos partenaires tchèques, italiens, allemands, espagnols et belges a été particulièrement précieux** pour lutter contre les feux de forêts de l'été dernier et les inondations en Arles à l'automne 2003.

### 24/ L'Union européenne menace-t-elle les services publics ?

Au contraire,

➤ Pour la première fois, le Traité reconnaît le rôle éminent des services publics dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale. **L'article II-96 de la Charte des droits fondamentaux est très clair** : « l'Union reconnaît et respecte l'accès aux services d'intérêt économique général tel qu'il est prévu par les législations et pratiques nationales, conformément à la Constitution, afin de promouvoir la cohésion sociale et territoriale de l'Union. ».

Surtout,

➤ Pour la première fois, le Traité comporte un article spécifique qui permettra dorénavant aux Etats de « **fournir, de faire exécuter et de financer** » les services publics.

## **25/ L'Europe est-elle encore compétitive ?**

*(NB : L'amélioration de la compétitivité est une priorité de l'Union depuis la « stratégie de Lisbonne » en 2000)*

➤ Si deux facteurs suscitent parfois des inquiétudes :

① **Le niveau des dépenses publiques en matière de recherche et d'éducation**, sensiblement plus faible en Europe qu'aux Etats-Unis (1,8% et 4,8% du PIB contre 3% et 5,1% aux Etats-Unis).

② **La croissance globale de la productivité, plus limitée en Europe qu'aux Etats-Unis**, en raison notamment d'une difficulté à tirer parti des nouvelles technologies de l'information et de communication.

➤ L'Europe dispose d'atouts:

① **Un marché presque intégré de 450 millions d'habitants**, protégé par une monnaie unique, qui réalise près de 70% de ses échanges en son sein.

② **Un poids réel dans les négociations internationales pour promouvoir des règles de saine concurrence** et par exemple lutter contre la contrefaçon, synonyme de perte de compétitivité pour nos entreprises.

# **Les institutions européennes**

## Qui fait quoi au sein de l'Union européenne ?

### Le Conseil européen

Il réunit les chefs d'Etat, fixe les orientations politiques de l'Union et définit les priorités de son action. C'est successivement le Luxembourg et le Royaume-Uni qui présideront le Conseil en 2005.

- Avec la Constitution européenne, le Conseil européen sera doté d'un président stable, désigné pour deux ans et demi, renouvelables une fois.

### Le Conseil des ministres

Composé d'un ministre de chaque Etat membre, il définit et coordonne les politiques, il exerce, avec le Parlement européen, les fonctions législative et budgétaire.

- Avec la Constitution européenne, le Conseil prendra plus facilement ses décisions. Les textes seront adoptés s'ils recueillent l'accord de plus de la majorité des Etats membres représentant au moins 65% de la population de l'Union.

### La Commission européenne

Désignée pour cinq ans, la Commission propose les lois, met en œuvre les politiques communes et veille à la bonne application du traité. Elle compte aujourd'hui un commissaire par Etat membre. Elle est actuellement présidée par José Manuel Durao Barroso.

- Avec la Constitution européenne, le président de la Commission sera élu par le Parlement européen sur proposition du Conseil européen et sur la base des résultats des élections européennes.

### Le Parlement européen

Composé de représentants élus pour cinq ans, par les citoyens, il vote les lois européennes et le budget. Il exerce le contrôle politique sur la Commission. Il est actuellement présidé par Josep Borrell.

- Avec la Constitution européenne, les pouvoirs législatifs et budgétaires du Parlement européen seront renforcés.